ASSURANCE VOYAGE VIVATOURS



LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Voyage Vivatours » n°9094)



VOS GARANTIES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT + BAGAGES



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

9094

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE APRES VOTRE VOYAGE ?

Pour bénéficier des prestations d'assurance bagages, vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à votre retour de voyage.



VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER?

ASSUREVER

Service Gestion Clients TSA 52216 - 18039 BOURGES CEDEX Tél.: +33 1 73 03 41 01

Mail: gestion@assurever.com



QUI CONTACTER ? 24h/24 - 7j/7

MUTUAIDE Assistance Tél.: +33 1 55 98 88 17

N° de contrat à communiquer : 9094

VIVAT OURS

VIVATOURS

2 rue Camille Desmoulins 92300 LEVALLOIS PERRET +33(0)1 40 85 86 87

https://www.vivatours.fr/nos-destinations

VOS GARANTIES EN SYNTHESE

PRESTATIONS

MONTANTS TTC maximum / personne

BAGAGES

- Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport
- 800 € / personne et 1 600 € / événement

- Franchise

38 € / dossier

ASSISTANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE OU DE BLESSURE LORS D'UN VOYAGE

- · Transport / Rapatriement
- · Retour des membres de la famille ou d'un ou de deux accompagnant(s) assuré(s) ou
- Frais réels · Billet retour + taxi

- Présence hospitalisation

- Transport
- Hébergement · Prolongation de séjour d'un accompagnant bénéficiaire si hospitalisation
- · Billet aller-retour + taxi 80 € / nuit (7 nuits maximum) . 80 € / nuit (4 nuits maximum) · Hôtesse ou billet aller-retour

- Accompagnement de vos enfants de moins de 18 ans
- · Retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille
- · Retour anticipé en cas d'hospitalisation de la personne en charge de la garde d'un
- enfant ou du remplaçant professionnel · Remboursement des frais médicaux à l'étranger et avance des frais d'hospitalisation
- à l'étranger
 - · Europe et Bassin Méditerranéen
- · Reste du monde - Franchise pour les frais médicaux
- · Remboursement des soins dentaires d'urgence

• 30 500 € / personne

· Billet retour + taxi

· Billet retour + taxi

- 75 000 € / personne
- 46 € / personne / événement
- 160 € / personne

ASSISTANCE EN CAS DE DECES

- · Transport du défunt vers le lieu des obsèques
- · Frais de cercueil ou d'urne
- Retour des membres de la famille ou d'un ou de deux accompagnant(s) assuré(s)
- · Retour anticipé en cas de décès d'un membre de votre famille, de la personne en charge de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel
- 1 500 € / personne · Billet retour + taxi · Billet retour + taxi

Frais réels

- Formalités décès Transport
 - Hébergement

- · Billet aller-retour
- . 80 € / nuit (2 nuits maximum)

ASSISTANCE VOYAGE

- Informations Voyage
- · Avance de la caution pénale à l'étranger
- Prise en charge des honoraires d'avocat à l'étranger
- · Retour anticipé en cas de sinistre au domicile
- · Frais de recherche, de secours en mer et en montagne
- · Frais de secours sur pistes balisées
- Transmission de messages urgents
- · Envoi de médicaments à l'étranger
- · Assistance et avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers d'identité ou moyens de paiement
- 15 300 € / personne
- 1 500 € / personne · Billet retour + taxi
- 1 500 € / personne
- 1 500 € / personne
- Frais d'expédition
- . 1 500 € / personne

ASSISTANCE PROTECTION SANITAIRE

- · Téléconsultation avant départ
- Rapatriement médical dans le cadre d'épidémie ou de pandémie
- Retour impossible
- · Frais hôteliers suite à retour impossible
- · Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie contractée en cas d'épidémie ou de pandémie
 - · Europe et Bassin Méditerranéen
 - · Reste du monde
- Franchise
- · Prise en charge d'un forfait téléphonique local
- Soutien psychologique suite mise en quarantaine
- Valise de secours
- Aide-ménagère
- · Livraison de courses ménagères
- · Soutien psychologique suite à rapatriement

- 1 appel
- · Frais réels
- 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe
- Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits)
- Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits)
- 30 500 € / personne
- . 75 000 € / personne
- 30 € / personne
- Jusqu'à 80 €
- · 6 entretiens par événement
- 100 € maximum par personne et 350 € maximum par famille
- 15 heures réparties sur 4 semaines
- · 15 iours maximum et 1 livraison par semaine
- · 6 entretiens par événement

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.



TSA 72218 18039 BOURGES CEDEX Tél: 01 73 03 41 01 www.assurever.com



S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941 Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 028 567 (www.orias.fr) Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9 - v07.2023 - MPL - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés fouré reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires. 202307VI7- 9094 -d'ASSUREVER. T.